

Texte et variantes : au sujet du texte de base de l'edition Hetzel du Rouge et le Noir

Takaki, Nobuhiro

<https://hdl.handle.net/2324/1397626>

出版情報 : H.B. Revue internationale d'études stendhaliennes. (no 17), pp.297-309, 2013.
Eurédit
バージョン :
権利関係 :

TEXTE ET VARIANTES :
AU SUJET DU TEXTE DE BASE DE L'ÉDITION HETZEL DU *ROUGE ET LE NOIR*

La question des variantes se pose et exige un traitement prudent et soigneux, surtout lorsque leur origine n'est pas identifiable. C'est le cas des deux éditions du *Rouge et le Noir* que Romain Colomb, cousin et ami de Stendhal, publia en 1846 chez Hetzel, et en 1854 dans la collection Michel Lévy. Ces deux tirages posthumes ont soulevé un lièvre pour les exégètes qui ont établi le texte du roman au cours du XX^e siècle, car elles sont en assez grand nombre et quelques-unes induisent une grande différence de sens. En les relevant exhaustivement dans l'édition des « Classiques Garnier » de 1939, Henri Martineau a formulé cette supposition sur leur source : « Il est plus que probable que Colomb a eu entre les mains des indications manuscrites laissées par l'auteur en vue d'une nouvelle édition de son livre et qu'il les a utilisées lors de ses éditions du *Rouge et le Noir*, tout en y ajoutant d'autres corrections de son cru que son goût un peu gourmet lui faisait juger indispensables ¹ ». Par contre, Pierre-Georges Castex, considérant que rien ne prouve que ces variantes « correspondent à des intentions du romancier », ne les a pas retenues dans la nouvelle édition de la même collection de 1973 ². Devant pareille impasse, Thomas von Vegesack a trouvé la clef de l'énigme, en remarquant l'existence des trois cartons insérés dans l'édition originale du *Rouge et le Noir* parue chez le libraire Levavasseur en novembre 1830. D'après son éclaircissement ³, les plus grandes variantes que présentent les éditions Colomb correspondent chaque fois à l'existence d'un de ces cartons dans le livre II de la première édition. Elles retiennent une épigraphe polémique avec la signature « Johannisberg ⁴ » et deux passages ironiques concernant le prince de Metternich ⁵ : allusions absolument à éliminer pour Stendhal dès sa nomination au consulat de France à Trieste, le 25 septembre 1830. La raison d'être des cartons est déjà claire : il y avait une nécessité impérieuse à corriger, en recourant aux cartons, tous les passages compromettants avant son départ pour le territoire autrichien. Sa lettre à son éditeur Levavasseur en novembre 1830 en témoigne : « Je vous demande comme preuve d'amitié, Monsieur, de ne pas laisser vendre un exemplaire sans les cartons ⁶ ». Vegesack suppose, en conclusion, que l'exécuteur testamentaire de l'écri-

vain devait utiliser « une version antérieure aux cartons » lors de la publication de l'édition posthume du *Rouge et le Noir*, dont il avait, selon toute probabilité, hérité du manuscrit. En d'autres termes, Colomb aurait reproduit le texte primitif du manuscrit, d'abord, dans l'édition Hetzel ⁷.

L'argumentation de Vegesack est solide et convaincante, à la réserve près de son hypothèse de l'utilisation du manuscrit de l'auteur. Si Colomb avait réédité le roman en profitant de la copie manuscrite de son cousin, il lui aurait fallu colliger page à page le manuscrit avec le texte définitif de l'édition originale afin de relever toutes les modifications apportées par celui-ci durant la correction des épreuves. Il nous semble peu probable qu'il ait osé adopter, pour établir le texte, ce procédé aussi laborieux que minutieux qui ne lui aurait pas permis, d'ailleurs, de laisser échapper les grandes variantes précédant aux cartons, et qui allait, avant tout, contre l'usage de l'impression. Selon Henri Fournier, imprimeur contemporain de Stendhal, on utilise souvent au XIX^e siècle à l'occasion de la réédition d'un livre une copie imprimée qui passe pour être la plus correcte parmi celles des éditions précédentes ⁸. D'autre part, Colomb reproduit dans l'édition Hetzel ces deux notes marginales inscrites dans les éditions Levavasseur : « Cette feuille, composée le 25 juillet 1830, a été imprimée le 4 août. (*Note de l'Éditeur.*) » ; « Esprit per. pré. gui. II. A. 30. »⁹. Leurs dates montrent qu'elles ne pouvaient être écrites sur la copie, mais sur les épreuves au cours de l'impression, si bien qu'il est raisonnable de penser que le vieil ami de Stendhal aurait utilisé en guise de copie un certain texte imprimé ¹⁰.

Examinons cette question sous un autre angle. Si Romain Colomb adoptait les épreuves, c'est-à-dire un *avant-texte* de l'édition originale, on en trouverait quelques traces dans les nombreuses variantes que présentent les éditions procurées par lui. Toutefois, outre les différences d'une grande importance que nous venons de mentionner, il ne reste que des variantes plus ou moins insignifiantes, dont la plupart « portent surtout sur le style ¹¹ ». On se contentera d'un exemple typique des variantes de la catégorie secondaire ¹² :

elle n'avait pas été assez **rapidement** indignée [L1, t. 1, p. 50]

elle n'avait pas été assez **rapidement** indignée [L2, t. 1, p. 69]

elle n'avait pas été assez **subitement** indignée [H, p. 29]

elle n'avait pas été assez **subitement** indignée [ML, p. 29]

Il s'habilla **rapidement** et suivit M. Chélan [L1, t. 1, p. 178]

Il s'habilla **rapidement** et suivit M. Chélan [L2, t. 2, p. 38]

Il s'habilla **promptement**, et suivit M. Chélan [H, p. 94]

Il s'habilla **promptement**, et suivit M. Chélan [ML, p. 100]

avec un air qui perdait **rapidement** de sa gravité [L1, t. 1, p. 183]

avec un air qui perdait **rapidement** de sa gravité [L2, t. 2, p. 46]

avec un air qui perdait **subitement** de sa gravité [H, p. 96]

avec un air qui perdait **subitement** de sa gravité [ML, p. 103]

La vue de cette violence éloigna **rapidement** les derniers reproches qu'elle se faisait pour sa trop rapide victoire [L1, t. 1, p. 233]

La vue de cette violence éloigna **rapidement** les derniers reproches qu'elle se faisait pour sa trop rapide victoire [L2, t. 2, p. 121]

La vue de cette violence éloigna **instantanément** les derniers reproches qu'elle se faisait pour sa trop rapide victoire [H, p. 123]

La vue de cette violence éloigna **instantanément** les derniers reproches qu'elle se faisait pour sa trop rapide victoire [ML, p. 132]

l'imprudence chez le pauvre, est **rapidement** punie [L1, t. 1, p. 318]

l'imprudence chez le pauvre, est **rapidement** punie [L2, t. 3, pp. 39-40]

l'imprudence chez le pauvre est **promptement** punie [H, p. 167]

l'imprudence chez le pauvre est **promptement** punie [ML, p. 181]

il vit son amie oublier **rapidement** le danger [L1, t. 1, p. 387]

il vit son amie oublier **rapidement** le danger [L2, t. 3, p. 141]

il vit son amie oublier **subitement** le danger [H, p. 203]

il vit son amie oublier **subitement** le danger [ML, p. 220]

il se retourna **rapidement** [L1, t. 2, p. 122]

il se retourna **rapidement** [L2, t. 4, p. 131]

il se retourna **subitement** [H, p. 272]

il se retourna **subitement** [ML, p. 296]

et détruisaient **rapidement** tout l'ouvrage de la raison [L1, t. 2, p. 242]

et détruisaient **rapidement** tout l'ouvrage de la raison [L2, t. 5, p. 65]

et détruisaient **bientôt** tout l'ouvrage de la raison [H, p. 337]

et détruisaient **bientôt** tout l'ouvrage de la raison [ML, p. 366]

Elle ne put soutenir la vue de la maréchale et **s'éloigna rapidement** [L1, t. 2, p. 333]

Elle ne put soutenir la vue de la maréchale et **s'éloigna rapidement** [L2, t. 6, p. 18]

Elle ne put soutenir la vue de la maréchale et **s'arrêta subitement** [H, p. 386]

Elle ne put soutenir la vue de la maréchale et **s'arrêta subitement** [ML, p. 417]

mais la figure de Julien changea **rapidement** [L, t. 2, p. 341]

mais la figure de Julien changea **rapidement** [L2, t. 6, p. 30]

mais la figure de Julien changea **subitement** [H, p. 390]

mais la figure de Julien changea **subitement** [ML, p. 422]

Elle arriva **rapidement** à cette idée [L1, t. 2, p. 406]

Elle arriva **rapidement** à cette idée [L2, t. 6, p. 124]

Elle arriva **promptement** à cette idée [H, p. 424]

Elle arriva **promptement** à cette idée [ML, p. 459]

Ces dispositions qui s'accroissaient **rapidement** [L1, t. 2, p. 418]

Ces dispositions qui s'accroissaient **rapidement** [L2, t. 6, p. 141]

Ces dispositions qui s'accroissaient **de jour en jour** [H, p. 431]

Ces dispositions qui s'accroissaient **de jour en jour** [ML, p. 466]

l'instant décisif approchait **rapidement**. [L1, t. 2, p. 423]

l'instant décisif approchait **rapidement**. [L2, t. 6, p. 149]

l'instant décisif approchait. [H, p. 434]

l'instant décisif approchait. [ML, p. 469]

Dans les éditions Levavasseur, on note l'utilisation assez fréquente de l'adverbe « rapidement », qui est, par contre, remplacé dans les éditions posthumes par ses synonymes, à savoir « promptement », « subitement » et « instantanément ». Nous venons de citer toutes les substitutions (ou les modifications) en question de manière à montrer qu'elles ne sont point dues au hasard et qu'elles ont donc été apportées postérieurement aux premières éditions. L'intention de ces corrections est bien nette et cohérente : remédier tout au long à la platitude du style causée par les répétitions ou la fréquence du même mot. Quant à l'auteur de toutes les retouches, il n'y a pas de doute que le méticuleux Colomb les ait faites lors de la révision des épreuves. Le contrat qu'il a passé avec Pierre-Jules Hetzel le précise : « Les épreuves seront fournies par M. Hetzel à M. Colomb qui se réserve la faculté de les corriger ¹³ ». Il est donc plausible que ce dernier aurait apporté au texte du roman, comme l'a bien vu H. Martineau, des retouches « de son cru que son goût un peu gourmet lui faisait juger indispensables ».

Néanmoins, parmi les variantes accessoires, il en existe qui réclament un jugement prudent.

Mais alors plus d'avancement, **plus d'ambition pour moi**, plus de ce bel état de prêtre [L1, t. 1, p. 32]

Mais alors plus d'avancement, **plus d'ambition pour moi**, plus de ce bel état de prêtre [L2, t. 1, p. 44]

Mais alors plus d'avancement, plus de ce bel état de prêtre [H, p. 20]

Mais alors plus d'avancement, plus de ce bel état de prêtre [ML, p. 18]

Sur la brune, Julien alla prendre sa leçon [L1, t. 1, p. 33]

Sur la brune, Julien alla prendre sa leçon [L2, t. 1, p. 45]

Vers le soir, Julien alla prendre sa leçon [H, p. 20]

Vers le soir, Julien alla prendre sa leçon [ML, p. 19]

elle jeta un **petit** cri [L1, t. 1, p. 339]
 elle jeta un **petit** cri [L2, t. 3, p. 70]
 elle jeta un **grand** cri [H, p. 178]
 elle jeta un **grand** cri [ML, p. 192]

Ces variantes (la première corrige la redondance, la deuxième l'archaïsme et la troisième l'insuffisance de l'effet dramatique), qui nous paraissent être fournies postérieurement aux éditions Levavasasseur et porter atteinte aux droits de l'auteur, incitent à douter qu'elles soient également issues de la plume précautionneuse de Romain Colomb. Autrement dit, il est assez difficile de savoir, uniquement sur ces données, si elles relèvent de la correction fondée, soit sur les desseins de Colomb, soit sur les indications laissées par Stendhal.

Sur ce plan, il convient de rappeler ici une remarque d'Yves Ansel qui, dans la nouvelle édition du *Rouge et le Noir* (Pléiade, 2005), n'a pas tenu compte des variantes que présentent les éditions Hetzel et Lévy, parce que rien ne prouve que « ces variantes, qui ne correspondent guère à celles relevées sur l'exemplaire personnel de Stendhal portant ses corrections et commentaires, reprennent, comme le croyait H. Martineau, des indications dues à Stendhal lui-même ¹⁴ ». Ajoutons qu'il est impossible que Colomb l'ait consulté au moment où il préparait ses éditions du roman, parce que cet exemplaire particulier du *Rouge* restait alors chez Donato Bucci en Italie, à Civitavecchia. Par conséquent, c'est de bonne foi et non sans audace que Colomb aurait pris soin de donner des coups de plume à l'ouvrage de son ami défunt afin de réduire la gaucherie du style, l'archaïsme ou l'incohérence.

Pour nous résumer, nous dirons qu'à travers les variantes que présentent les éditions Hetzel et Lévy, on ne décèle aucun indice qui conforte l'hypothèse de l'utilisation de la copie du *Rouge et le Noir*. Toutefois, il n'en est pas moins vrai que Colomb les a publiées à partir d'un texte antérieur aux cartons. Il faudrait donc se demander quelle version il a choisie comme texte de base pour les publications posthumes du roman.

*

* *

On sait que les éditeurs des XX^e et XXI^e siècles du *Rouge et le Noir* établissent unanimement le texte du roman en se fondant sur celui de l'édition originale publiée chez Levavasasseur en novembre 1830 pour la raison qu'elle est la seule édition « contrôlée par Stendhal ». À propos de la deuxième édition parue en mars 1831 chez le même libraire et son confrère Urbain Canel, ils l'ont récusée comme tirage sans révision par l'auteur. Mais alors, comment Alphonse Levavasasseur l'a-t-il imprimée ? C'est une question à réexaminer, car cette deuxième édition est autrement plus correcte que la précédente :

Au revers on lisait les deux premiers mots d'une ligne, c'étaient : *Le pre-premier pas*. [L1, t. 1, p. 41]

Au revers on lisait les deux premiers mots d'une ligne, c'étaient : *Le premier pas*. [L2, t. 1, p. 56]

Au revers on lisait les deux premiers mots d'une ligne, c'étaient : *Le premier pas*. [H, p. 24]

Au revers on lisait les deux premiers mots d'une ligne, c'étaient : *Le premier pas*. [ML, p. 24]

ce vin coûtait neuf francs la bouteille **sur pris** place [L1, t. 1, p. 242]

ce vin coûtait neuf francs la bouteille **pris sur** place [L2, t. 2, p. 135]

ce vin coûtait neuf francs la bouteille **pris sur** place [H, p. 128]

ce vin coûtait neuf francs la bouteille **pris sur** place [ML, p. 137]

le marquis était retenu chez lui par **un** attaque de goutte [L1, t. 2, p. 77]

le marquis était retenu chez lui par **une** attaque de goutte [L2, t. 4, p. 66]

le marquis était retenu chez lui par **la goutte** [H, p. 249]

le marquis était retenu chez lui par **la goutte** [ML, p. 270]

au duc d'Orléans régent **ui** l'avait donné à sa fille [L1, t. 2, p. 241]

au duc d'Orléans régent **qui** l'avait donné à sa fille [L2, t. 5, pp. 63-64]

au duc d'Orléans régent **qui** l'avait donné à sa fille [H, p. 336]

au duc d'Orléans régent **qui** l'avait donné à sa fille [ML, p. 365]

Il est invraisemblable que, lorsqu'il s'occupait des deux impressions du *Rouge*, le typographe ait procédé à la composition proprement dite de la deuxième édition à partir de la copie manuscrite de Stendhal, parce que ce moyen aurait coûté très cher pour un roman dont le tirage de chacune des éditions est de 750 exemplaires¹⁵, quantité assez modeste. Il a dû plutôt adopter une autre copie, celle imprimée, c'est-à-dire *la bonne feuille* de l'édition originale, afin de supprimer l'étape de la correction par l'auteur et de réduire les frais d'impression. En ce sens, le second tirage n'est qu'une réédition pure et simple. Quant aux quatre exemples indiqués ci-dessus, un correcteur de chez l'imprimeur Barbier les a corrigés, lors de la correction de la seconde édition, avec les autres coquilles commises dans l'édition précédente.

Or, est-ce à la suite de la parution de l'édition princeps en novembre 1830 que le libraire a entamé la composition typographique de la seconde ? Quelque invraisemblable que cela puisse paraître, il aurait dû choisir, contre l'usage de l'imprimerie, une autre option : Levavasseur était obligé d'imprimer les deux éditions du *Rouge* presque en même temps, se trouvant dans une conjoncture qu'il n'avait pas prévue : le retard du travail d'impression entraîné par la révolution de Juillet et notamment celui encore plus grand occasionné par Stendhal lui-même.

C'est antérieurement aux Trois Glorieuses que le romancier et son édi-

teur avaient fait leurs calculs approximatifs concernant le moment où l'on pourrait lancer l'ouvrage. En juin 1830, ils publièrent une réclame dans le tome quinzième de la *Revue de Paris* : « On annonce un roman de mœurs de M. de Stendhal, intitulé *Le Rouge et le Noir*. Ce sont les travers de la haute société contemporaine que M. de Stendhal a essayé de peindre. Ces 2 volumes in-8 ne tarderont pas à paraître chez Levavasseur. Nous rendrons compte de cette publication »¹⁶. Et cinq jours avant l'insurrection, le 22 juillet, Stendhal écrivit à son ami italien, Gian Pietro Vieusseux : « Je vous enverrai en septembre un roman intitulé *le Rouge et le Noir* dont la prétention est de peindre la France telle qu'elle est en 1830 »¹⁷.

Pourtant, le bouleversement des trois journées interrompit toute publication : les typographes allèrent se battre pour défendre « la France et la liberté à coups de fusil »¹⁸. Mais cette suspension éventuelle ne serait pas la cause principale du piétinement de l'impression du roman. Ce qui l'a retardée, c'est la situation politique postrévolutionnaire qui incita Stendhal à rechercher une préfecture ou un consulat plutôt qu'à « peaufiner le *Rouge* »¹⁹. Malgré le contrat passé avec le libraire, il ne lui avait pas remis tout son manuscrit avant la date limite, fin avril 1830. Il devait rédiger sa copie de manière progressive, comme l'a bien signalé Martineau : « Stendhal ne remit sans doute pas à son éditeur tout son manuscrit en bloc, mais, de même qu'il le fera encore neuf ans plus tard pour *La Chartreuse de Parme*, il dut lui fournir sa copie au fur et à mesure que lui parvenaient les épreuves des chapitres déjà remis à l'impression »²⁰. Quoique l'exégète ait indûment invoqué l'exemple de la *Chartreuse*²¹, son hypothèse peut se justifier par l'existence des cartons dans l'édition princeps du *Rouge et le Noir*. Avant son départ pour l'Italie en novembre 1830, Stendhal a chargé Levavasseur des derniers soins à apporter à son roman : « En vérité, Monsieur, je n'ai plus la tête à corriger des épreuves. Ayez la bonté de bien faire relire les cartons »²². Comme il devait partir pour Trieste, il ne pouvait corriger quelques épreuves, sans doute celles des quatre derniers chapitres du livre II, pour lesquels il était hors d'état de prévoir les titres et les épigraphes²³. Remarquons que les feuilles requérant les cartons, à savoir la cinquième et la septième du livre II, étaient alors déjà imprimées définitivement, tandis qu'on n'avait pas encore tiré les épreuves des dernières feuilles du même livre. Ce décalage de temps entre les compositions de feuilles attestera la supposition de Martineau au sujet de la remise progressive de la copie du *Rouge*. Ce procédé adopté par l'auteur, auquel s'ajoutaient ses démarches à la recherche d'un emploi, aurait donc ralenti le tempo de la rédaction et enfin la marche de l'impression. Dans la même lettre à Levavasseur, Stendhal écrit : « Puisse ce roman être vendu, et vous dédommager des retards de l'auteur. Je croyais qu'il serait imprimé à deux feuilles par semaine, comme *Armanche* »²⁴. De fait, lors de la publication de son premier roman, il avait eu recours à pareille méthode pour remettre son manuscrit à son libraire Urbain Canel : « Hier soir, Monsieur, j'ai corrigé la dernière feuille du second volume. [...] Je ne dois plus que les quarante

dernières pages de la copie, je les enverrai demain ²⁵ ».

Quant à l'impression de la deuxième édition du *Rouge et le Noir*, elle devait avancer également, selon toute vraisemblance, feuille à feuille, dans l'ordre de pagination, parce que l'on y retrouve les trois cartons insérés aux mêmes chapitres que ceux de l'édition originale. On ne peut douter, d'une part, que les feuilles de celle-là qui exigeaient d'ultimes corrections fussent déjà tirées bien avant novembre 1830, c'est-à-dire antérieurement au premier tirage du roman ; d'autre part, l'existence des cartons dans la deuxième édition signifie que l'imprimeur Barbier, qui s'occupait des deux éditions Levavasseeur, a procédé presque parallèlement au processus typographique de ces deux tirages du *Rouge*. Si la deuxième édition avait été composée à la suite du lancement de la première, l'imprimeur aurait pu se passer des cartons, car il avait eu largement le temps d'apporter les modifications désirées à celle qui allait paraître en mars 1831. Le typographe dut donc composer les feuilles de la deuxième édition, en se fondant sur les bonnes feuilles de l'édition originale, au fur et à mesure de leur tirage. Vu sous cet angle, il nous paraît judicieux de considérer la seconde édition comme sa jumelle²⁶.

Toutefois, il ne serait pas inutile d'examiner une autre méthode, également probable et plausible, qu'auraient pu adopter Levavasseeur et Barbier lors de l'impression du second tirage. En général, une fois qu'on a tiré la feuille définitive après la mise en train, ses formes d'impression serrées dans un châssis sont renvoyées au compositeur afin de les démonter et d'en remettre les caractères typographiques dans la boîte à compartiments appelée *casse*. Mais au lieu de désassembler chacune des formes de l'édition princeps, Barbier en aurait profité pour sauter la première étape de l'impression, à savoir la composition proprement dite, et en diminuer la dépense en réimposant les feuilles au format in-12. Étant donné que le typographe utilise le caractère Didot de taille identique pour les textes des deux éditions Levavasseeur (il en est de même pour les épigraphes), cette opération n'était point impraticable. Nous signalerons un indice en rapport avec les fautes résultant de la réimposition :

dit-il **avec avec** un soupir [L1, t. 2, p. 249]

dit-il **avec avec** un soupir [L2, t. 5, p. 74]

dit-il **avec** un soupir [H, p. 340]

dit-il **avec** un soupir [ML, p. 369]

Si l'on avait établi le texte de la deuxième édition en se servant des bonnes feuilles de la première, on n'aurait pas commis une omission aussi grave, car le prote ou un compositeur faisait ordinairement lire par un correcteur la copie adoptée. Ce doublon dans le même passage du second tirage du roman serait donc une trace de l'opération machinale et irréfléchie lors de la réimposition.

En outre, dans la deuxième édition du *Rouge et le Noir*, figure une autre faute d'impression issue sans doute de la réimposition du format in-8 au

format in-12 :

il s'était conduit **d'une manière plus prudente que brillante** dans les cinq ou six dernières quêtes [L1, t. 1, p. 256]

il s'était con- // **brillante** dans les cinq ou six dernières quêtes [L2, t. 2, pp. 155-156]

il s'était conduit **d'une manière brillante** dans les cinq ou six dernières quêtes [H, p. 135]

il s'était conduit **d'une manière brillante** dans les cinq ou six dernières quêtes [ML, p. 145]

Ce bourdon corrompant la deuxième édition Levavasseeur, trace également exceptionnelle mais plus significative que la précédente, témoigne non seulement de l'inattention de l'ouvrier typographe au moment du remaniement du texte pour la réimposition, mais aussi de celle de Romain Colomb qui a commis un grave contresens dans ce passage en établissant le texte de ses éditions. Son erreur provient d'une mauvaise lecture du bourdon de la seconde édition Levavasseeur. D'un autre point de vue, ceci montre que le cousin de Stendhal aurait dû adopter, comme copie servant de modèle pour la composition, le texte imprimé de la deuxième édition du *Rouge*, à proprement parler le texte de ses bonnes feuilles antérieures aux cartons. Le compositeur de l'édition Hetzel, s'apercevant peut-être du bourdon qu'elles présentaient, l'a complété sans exactitude, et plus encore Colomb qui, ne remarquant point ce contresens total, le laissa reproduire. De toute évidence, ils n'ont jamais fait la collation des textes en se référant à l'édition originale du roman. Citons encore quelques exemples pour confirmer leur choix du texte de base :

Jamais au contraire ses enfans n'avaient été **joyeux gais**. [L1, t. 1, p. 255]

Jamais au contraire ses enfans n'avaient été **plus joyeux et plus gais**. [L2, t. 2, p. 155]

Jamais, au contraire, ses enfans n'avaient été **plus joyeux et plus gais**. [H, p. 134]

Jamais, au contraire, ses enfans n'avaient été **plus joyeux et plus gais**. [ML, p. 145]

il **amuse** M. de La Mole [L1, t. 2, p. 33]

il **a amusé** M. de La Mole [L2, t. 3, p. 201]

il **a amusé** M. de La Mole [H, p. 224]

il **a amusé** M. de La Mole [ML, p. 244]

ou elle me méprise **et** me maltraite [L1, t. 2, p. 326]

ou elle me méprise, **ou elle** me maltraite [L2, t. 6, p. 7]

ou elle me méprise, **ou elle** me maltraite [H, p. 382]

ou elle me méprise, **ou elle** me maltraite [ML, p. 413]

Parmi les trois passages pris dans l'édition originale, les deux derniers pourraient ne pas être considérés comme fautifs d'un point de vue grammatical. De fait, les éditions critiques de nos jours les acceptent. Cependant, dans la seconde édition Levavasseur, un correcteur de chez Barbier, si ce n'est Stendhal, les a modifiés à sa guise. Ce qui est remarquable, ce sont les variantes que l'on retient dans les textes de Hetzel et de Lévy. Colomb aurait-il corrigé par hasard ces trois lignes de la même manière ? Mais s'agirait-il moins d'une coïncidence que de sa fidélité au texte de base ?

À cet égard, il convient d'évoquer un autre indice aussi manifeste que révélateur. Dans la seconde édition du *Rouge et le Noir*, il y a une variante qui étonna et contraria Stendhal.

Il était **petit**, mince, laid, fort bien mis, passait sa vie au **Château** [L1, t. 2, p. 65]

Il était **grand**, mince, laid, fort bien mis, passait sa vie au **château** [L2, t. 4, p. 48]

Il était **grand**, mince, laid, fort bien mis, passait sa vie au **château** [H, p. 242]

Il était **grand**, mince, laid, fort bien mis, passait sa vie au **château** [ML, p. 263]

On sait qu'à propos de cette variante, le romancier a écrit dans son exemplaire personnel cette note : « Il y a *grand* dans la 2^e édition. Qui a fait ce changement ²⁷ ? ». Son témoignage ne se limite pas à montrer que la seconde édition n'est pas révisée par lui-même. La note marginale de l'auteur atteste que Romain Colomb, qui avait reproduit ce mot « grand » dans ses éditions, n'aurait dû ni posséder des indications laissées par son ami ni faire la collation des textes avec l'édition princeps. Il semble donc incontestable que l'exécuteur testamentaire du romancier a pris la deuxième édition, disons l'édition *bâtarde*, pour celle légitime du *Rouge et le Noir*.

C'est probablement d'Alphonse Levavasseur que Colomb a obtenu un exemplaire sans cartons de cette édition, du moins ses bonnes feuilles. Stendhal avait présenté par courrier, juste avant son départ pour Trieste, son cousin à Levavasseur comme son intermédiaire : « Veuillez envoyer les lettres à M. Colomb, n° 35, rue Godot-de-Mauroy ²⁸ ». Évidemment, le premier contact de Colomb avec le libraire ne remonte pas de l'envoi de cette lettre, et Colomb n'est pas auteur des variantes apparues à la deuxième édition du roman²⁹, puisque l'impression de celle-ci était déjà avancée, comme nous venons de le voir, au début novembre 1830. C'est postérieurement à cette lettre que Colomb a dû avoir entre les mains les bonnes feuilles de la deuxième édition Levavasseur ou son exemplaire sans cartons qu'il utilisera pour les éditions posthumes du roman.

*
* *

En guise de conclusion, signalons deux autres traits communs à la deuxième édition du *Rouge* et à celles procurées par Romain Colomb. D'abord, pour l'édition originale en deux volumes, on établit une numérotation particulière des chapitres et une pagination propre à chaque volume. Par contre, dans la deuxième édition en six volumes, on affecte la numérotation continue aux quatre-vingt-cinq chapitres. On retrouvera ces traits caractéristiques dans les éditions Hetzel et Lévy, ce qui conforterait par ricochet notre hypothèse sur le texte utilisé par Colomb.

La célèbre devise, « *To the happy few* », nous mènera à la même confirmation. À la différence de l'*Histoire de la peinture en Italie* (1817) et de *La Chartreuse de Parme* (1839)³⁰, cette formule n'est mise ni à la fin du texte ni à la page de titre dans l'édition originale du *Rouge et le Noir*, mais à la fin de chacune des tables des matières des deux volumes. Cette place singulière et particulière au *Rouge* provient probablement, selon Xavier Bourdenet, de la décision de l'auteur qui a voulu l'y graver comme sa « signature³¹ ». Or, il va sans dire que les tables destinées à la première édition sont inutiles à la deuxième en six volumes, dont chacun a besoin de sa propre pagination dressée à nouveau. C'est pour cette raison et aussi à cause de l'absence de contrôle de la part de Stendhal que le typographe a dû négliger complètement l'existence de cette signature fort obscure et publier le second tirage qui en est dépourvu. Utilisant ce dernier comme modèle du texte à établir, et ne s'étant pas avisé de ce grand défaut, Romain Colomb fit paraître à son tour les deux éditions posthumes du *Rouge et le Noir* sans la formule « *To the happy few* ».

Nobuhiro TAKAKI
Université du Kyushu (Japon)

NOTES

1. Henri Martineau, « Introduction » au *Rouge et le Noir* de Stendhal. Texte établi avec introduction, bibliographie, chronologie, notes et variantes par H. Martineau, Paris, Éditions Garnier Frères, coll. « Classiques Garnier », 1939 [rééd. 1961, pp. XXXIII].

2. Voir Pierre-Georges Castex, « Notes », in *Le Rouge et le Noir* de Stendhal. Texte établi avec sommaire biographique, introduction, bibliographie, variantes, notes et dossier documentaire par P.-G. Castex, Paris, Garnier Frères, coll. « Classiques Garnier », 1973, p. 590.

3. Voir Thomas von Vegesack, « Les cartons de *Rouge et Noir* », *Stendhal-club*, n° 75, 15 avril 1977, pp. 260-263.

4. Stendhal, *Le Rouge et le Noir. Chronique du XIX^e siècle*, Paris, Hetzel, 1846, p. 243. « Johannisberg » est le nom d'un domaine viticole en Allemagne, qui a été offerte à Klemens Wenzel von Metternich par son souverain en 1816.

5. Voici les allusions au prince Metternich : « Sa physionomie noble et vide, annonçait des idées convenables et rares : l'idéal du diplomate à la Metternich. Napoléon non plus ne voulait pas d'officiers penseurs dans ce qui l'approchait. » (Stendhal, *ibid.*, p. 244) ;

« Désespérant de l'Europe telle que M. de Metternich l'a arrangée, le pauvre Altamira en était réduit à penser que, quand les États de l'Amérique méridionale seront forts et puissants, ils pourront rendre à l'Europe la liberté que Mirabeau leur a envoyée. » (*ibid.*, p. 262)

6. Stendhal, *Correspondance générale*. Édition Victor Del Litto avec la collaboration d'Elaine Williamson, de Jacques Houbert et de Michel-E. Slatkine, Paris, Honoré Champion, 6 vol., 1997-99, t. III, p. 784.

7. Pour l'édition Michel Lévy du *Rouge et le Noir*, Colomb a adopté, selon toute vraisemblance, le texte de l'édition Hetzel comme modèle.

8. Voir Henri Fournier, *Traité de la typographie*, Paris, Imprimerie de H. Fournier, 1825, pp. 42-43.

9. Stendhal, *Le Rouge et le Noir* [éd. Hetzel], *op. cit.*, pp. 262 et 297.

10. Sur ce plan, Michel Crouzet remarque que Colomb devait rétablir « le texte premier » du *Rouge*, le texte imprimé antérieur aux cartons. Voir Michel Crouzet, « Introduction », in *Le Rouge et le Noir* de Stendhal. Préface, commentaires et notes de M. Crouzet, Paris, Librairie Générale Française, coll. « Le livre de poche classique », 1997, p. II.

11. Vegesack, *art. cité*, p. 261.

12. Nous recourons aux abréviations suivantes pour désigner les quatre éditions du *Rouge et le Noir* : L1 : l'édition originale de Levavasasseur ; L2 : la seconde édition de Levavasasseur ; H : l'édition de Hetzel ; ML : l'édition de Michel Lévy.

13. Stendhal, *Correspondance générale*, *op. cit.*, t. VI, p. 721.

14. Yves Ansel, « Note sur le texte », in *Œuvres romanesques complètes I* de Stendhal. Édition établie par Y. Ansel et Philippe Berthier, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2005, p. 981.

15. Stendhal, *Correspondance générale*, *op. cit.*, t. III, p. 764.

16. *La Revue de Paris*, t. XV, juin 1930, p. 64.

17. Stendhal, *Correspondance générale*, *op. cit.*, t. III, p. 771.

18. Voir Henri Martineau, *L'œuvre de Stendhal. Histoire de ses livres et de sa pensée*, Paris, Le Divan, 1945, p. 329 ; voir aussi *Le National*, du 31 juillet 1830, p. 3.

19. Voir Ansel, « Note sur le texte », in *Œuvres romanesques complètes I*, *op. cit.*, p. 961.

20. Martineau, *op. cit.*, p. 328.

21. Voir Nobuhiro Takaki, « De la source au texte. Un aspect de la création dans *Le Rouge et le Noir* », *HB, Revue internationale d'études stendhaliennes*, n° 9-10, 2007, pp. 140 et 152.

22. Stendhal, *Correspondance générale*, *op. cit.*, t. III, p. 784.

23. Voir Xavier Bourdenet, « Texte et livre : la table des matières du *Rouge et le Noir* », *L'Année stendhalienne*, n° 4, 2005, p. 235.

24. Stendhal, *Correspondance générale*, *op. cit.*, t. III, p. 784.

25. *Ibid.*, t. III, p. 643.

26. Voir Marie Parmentier, « *Le Rouge et le Noir*, un "roman pour femmes de chambre" ? », *L'Année stendhalienne*, n° 4, 2005, p. 230.

27. Stendhal, « Notes », in *Œuvres romanesques complètes I*, *op. cit.*, p. 1077.

28. Stendhal, *Correspondance générale*, *op. cit.*, t. III, p. 784.

29. En ce qui concerne l'auteur de l'adjectif « grand » dans la deuxième édition, nous proposons cette hypothèse. Stendhal l'aurait donné initialement au baron de La Joumate apparu à la fin du chapitre V de livre II, et par la suite il l'a sans doute remplacé par « petit » lors de la composition des cartons de l'édition originale, dont le premier le contient (un carton comprenant quatre pages, le premier de l'édition originale va de la page 65 à 68 dans livre II). Par contre, le premier carton du second tirage commence juste par le chapitre VI du livre II. Autrement dit, il ne couvre pas la dernière page du chapitre précédent, où figurera donc de nouveau M. de La Joumate qualifié de « grand ».

30. Voir Stendhal, *La Chartreuse de Parme*, par l'auteur de *Rouge et Noir*, Paris : Ambroise Dupont, 2 vol., 1839, t. II, p. 445 ; voir également Stendhal, *Histoire de la*

peinture en Italie. Par M. B. A. A., Paris : P. Didot, 2 vol., 1817, t. II, p. de titre.
31. Voir Bourdenet, *art. cité*, p. 237.